



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 27 OCTOBRE 2023

Le vendredi 27 octobre à 10 heures 35, sur convocation¹ du Président de la Communauté de communes de TEREHĒAMANU, Monsieur Tearii Te Moana ALPHA, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de TEREHĒAMANU à Afaahiti-Taravao.

Le Président de TEREHĒAMANU souhaite la bienvenue à tous les conseillers. Il demande à Monsieur Tera TEINAURI d'offrir la prière avant de commencer le Conseil.

Le Président procède à l'appel nominal des conseillers communautaires. Sont présents :

1. Monsieur Tearii Te Moana ALPHA, Président
2. Monsieur Anthony JAMET, 1^{er} Vice-Président
3. Monsieur Henri FLOHR, 2^{ème} Vice-Président
4. Madame Sonia TAAE née PUNUA, 3^{ème} Vice-Présidente
5. Monsieur Tetuanui HAMBLIN, 4^{ème} Vice-Président
6. Monsieur Fabien RIMA, Délégué du Bureau
7. Monsieur Jonathan TARIHAA, Délégué du Bureau
8. Monsieur Tamatoa TAGAROA, Délégué du Bureau
9. Monsieur Tamatoa DOOM, Délégué
10. Monsieur Clément VERGNHES, Délégué
11. Monsieur Pierrot METUA, Délégué
12. Monsieur Gervais PAPAURA, Délégué
13. Monsieur Tera TEINAURI, Délégué
14. Monsieur Michel THUILLIER, Délégué
15. Madame Timerie CHOUNE née VANAA, Déléguée suppléante
16. Monsieur Pierre OITO, Délégué
17. Madame Charline SAINT - SAENS née TAURAATUA, Déléguée
18. Monsieur Arthur MATI, Délégué

Sont absents :

- Mme Saïndy FANAURA née HIRICA donne procuration à M. Anthony JAMET, 1^{er} Vice-Président
- M. Alain SANGUE donne procuration à M. Clément VERGNHES, Délégué

¹ Annexe 1 : LET.059_20231023_CNCV.CCT du lundi 23 octobre 2023 portant convocation à la séance du Conseil communautaire du vendredi 27 octobre 2023

- M. Richmond TAHUAITU donne procuration à M. Tearii Te Moana ALPHA, Président
- Mme Patricia LENOIR donne procuration à M. Pierrot METUA, Délégué
- M. Abel TEHOTU donne procuration à M. Michel THUILLIER, Délégué
- Mme Anne TEIKIOTIU donne procuration à Mme Timeri CHOUNE née VANAA, Déléguée suppléante
- M. Bruno SANDRAS donne procuration à M. Fabien RIMA, Délégué du Bureau
- Mme Roniu TUPANA donne procuration à M. Jonathan TARIHAA

Avec la présence de 18 délégués communautaires, le quorum est atteint et la séance du Conseil communautaire peut se tenir de manière régulière. Huit (8) procurations² ont été remises. Ainsi, le vote s'effectuera sur la base de 25 votants³.

Le Président demande qui, parmi les conseillers communautaires, souhaiterait remplir la fonction de secrétaire de séance. Monsieur Jonathan TARIHAA propose son nom. Ce dernier est nommé secrétaire de séance à l'unanimité. Le Président de TEREHĒAMANU le remercie. Il déclare donc que le quorum est atteint et que la séance du Conseil communautaire peut se tenir régulièrement.

Le Président de TEREHĒAMANU rappelle les points inscrits à l'ordre du jour :

1. Projet de délibération n°27/CCT/23 du 27 octobre 2023 procédant à la répartition dérogatoire du reversement du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) entre les communes membres de TEREHĒAMANU pour l'exercice 2023
2. Questions diverses

Le Président fait approuver l'ordre du jour. A la suite de ce vote à main levée et l'approbation à l'unanimité des membres présents, il propose de commencer l'examen du projet de délibération.

1. PROJET DE DELIBERATION N°27/CCT/23 DU 27 OCTOBRE 2023 PROCEDANT A LA REPARTITION DEROGATOIRE DU REVERSEMENT DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) ENTRE LES COMMUNES MEMBRES DE TEREHĒAMANU POUR L'EXERCICE 2023

EXPOSÉ :

En novembre 2021, la Communauté de communes TEREHĒAMANU lançait l'élaboration de son schéma directeur d'assainissement des eaux usées (SDAEU). Par arrêté HC/7582/DIE/FIP du 27 septembre 2021, le Comité des finances locales lui octroyait une subvention d'études d'un montant de 23 760 000 F CFP.

Le 04 septembre dernier, la Communauté de communes TEREHĒAMANU a été notifiée de la répartition dite de « droit commun » du reversement entre l'intercommunalité et ses communes membres du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Les élus du conseil communautaire peuvent procéder à une répartition alternative du reversement par délibération prise à la majorité des deux tiers dans les deux mois suivant la notification.

² Annexe 2 : Procurations reçues pour le Conseil communautaire

³ Annexe 3 : Feuille d'émargement

En début de séance, le Président de TEREHĒAMANU demande la suspension de la séance afin que les cinq maires des communes membres s'entretiennent dans le salon des invités et décident de la formule de répartition.

Le Président explique le principe du reversement du Fonds national de péréquation avec le reversement des fonds souhaité par les élus et la proposition de l'État. Il précise que l'année dernière, le FPIC a été reversé aux seules communes membres et que l'intercommunalité n'avait rien perçue. Cette année, la subdivision a souligné que la communauté de communes garder la répartition proposée. L'État présente une répartition suivant une formule de calcul qui entraîne montant élevé pour certaines communes et bas pour d'autres. Cette formule ne convient pas ; pire, elle embrouille les décisions des membres du conseil communautaire.

Le Président propose aux élus communautaires de surseoir au conseil afin de réunir les cinq maires dans le salon des invités pour finaliser le choix qui leur semble juste. Il enjoint les élus à garder la vision des cinq communes unies qui travaillent ensemble. Il ne veut pas que la répartition du FPIC divise le groupe. Il rappelle que la formule prend en considération plusieurs critères comme celui du poids démographique et celui du développement économique. Il sait que les attributions proposées par l'État ne sont pas ce que les élus souhaitent. L'État impose une répartition étonnante en proposant pour certaines communes un montant qui a augmenté et pour d'autres qui a diminué, la répartition s'est faite par rapport à la population et la richesse dans les communes.

SUSPENSION DE LA SÉANCE (33 minutes)

Le Président de TEREHĒAMANU remercie les membres du Conseil communautaire d'avoir accordé un temps de discussion et d'échanges.

Le Président résume les discussions en rappelant la situation : « La commune qui bénéficie du montant le plus bas est la commune chef -lieu : Taïarapu-Est. Elle se voit attribuer un montant de droit commun d'environ 280 000 000 F CFP. La commune qui se retrouve avec le montant le plus élevé est la commune de Taïarapu-Ouest avec environ 49 000 000 F CFP. Cette année, l'État octroie 62 000 000 F CFP à TEREHĒAMANU. Il rappelle que l'année dernière, TEREHĒAMANU n'avait rien reçu. Il y a deux semaines, le Conseil communautaire a voté une décision modificative intégrant les recettes du FPIC 2023 de 62 000 000 F CFP au budget de TEREHĒAMANU.

Les cinq maires ont déterminé ensemble de ne pas modifier la répartition proposée par l'État pour quatre communes : Hitia'a O Te Ra, Papara, Taïarapu-Ouest et Teva I Uta. Cependant, pour la commune de Taïarapu-Est, l'écart entre le montant perçu en 2022, de 52 000 000 F CFP, et celui de 2023, soit 28 000 000 F CFP paraît trop important. Ainsi, les cinq maires ont décidé de prélever 15 000 000 F CFP à l'intercommunalité et de les allouer à la commune de Taïarapu-Est afin que sa dotation passe à 43 000 000 F CFP.

Le Président de TEREHĒAMANU anticipe que cette décision sera contestée par la subdivision. Mais, il souhaite, une fois la séance achevée, qu'un courrier soit adressé au Haut-commissaire pour lui demander un RDV afin de lui expliquer le choix des 5 maires.

Le Président ne veut pas attendre la lettre d'observation du Haut-commissariat. Une rencontre de visu permettra de lui démontrer l'unité des cinq communes membres. Cette répartition FPIC peut entraîner la discorde entre les communes membres. Ce n'est pas la volonté des communes. Le souhait des élus est de converger vers une communauté de communes forte.

Le Président précise que la communauté de communes ne veut pas aller à l'encontre des lois, nuire aux décisions ou encore tenir tête à la subdivision mais seulement rester une communauté de communes forte, forte dans son unité pour porter des projets adaptés au territoire. La décision d'aujourd'hui a été de renforcer la cohésion et l'unité. La seule modification sera de prendre 15 000 000 F CFP à TEREHĒAMANU qui sera injecté en surplus au montant de la commune de Tairapu-Est.

La dotation de 47 000 000 F CFP de la Communauté de communes servira à aider les cinq communes dans le recrutement de spécialistes qui s'occuperont des grands projets communs comme les réseaux informatiques où les communes ne sont pas fortes et compétitives.

Le Président affirme que le Président de la Polynésie française Moetai BROTHERRSON soutiendra la Communauté de communes. Il informe les élus qu'à la fin du mois de novembre après la mission en France, le mardi 28 novembre, le « fare Ora » de Taravao à Super U sera inauguré. Après l'inauguration, le gouvernement viendra rencontrer la communauté de communes.

Le Président de TEREHĒAMANU évoque à nouveau la possibilité que le Haut-commissaire comprenne le choix des élus et espère qu'il aidera ces derniers à trouver un équilibre pour une bonne gouvernance. Il a voulu, l'année dernière, une réunion de concertation sur les formules de calcul. Aujourd'hui, les formules sont transmises, les calculs sont faits. Les élus souhaitent que les textes soient appliqués avec un peu de compréhension et surtout un peu d'équilibre. En France, les communautés de communes sont en conflits, elles se cassent. Et c'est la loi qui a obligé les communautés de communes à exister. Les communes ne se sont pas mises ensemble de leur propre volonté. La loi a organisé des agglomérations et des métropoles.

Le Président préconise de discuter avec le Haut-commissaire pour insister sur le risque pour TEREHĒAMANU de ne plus exister à cause d'une mésentente sur une répartition du FPIC.

Il poursuit en indiquant que l'intercommunalité percevra une dotation. Cependant, il n'est pas possible de laisser la commune de Tairapu-Est avec 28 000 000 F CFP alors que l'année précédente elle percevait 52 000 000 F CFP. Il ajoute également que plusieurs communes ont vu leurs dotations baisser. Pour la commune de Teva I Uta, la dotation FPIC de 2022 était d'environ 47 000 000 F CFP et, cette année, elle est proposée à 40 000 000 F CFP. Pour la commune de Papara, l'année dernière, elle recevait environ 48 000 000 F CFP alors que, cette année, cette dotation n'est plus que de 32 000 000 F CFP. Pour la commune de Hitia'a O Te Ra, le FPIC de 2022 était d'environ 44 000 000 F CFP et, cette année, il est proposé de lui verser 38 000 000 F CFP. Cependant, pour la commune de Tairapu-Ouest, la dotation de l'année dernière s'élevait à environ 44 000 000 F CFP et, elle est d'environ 49 000 000 F CFP, cette année.

Le Président de TEREHĒAMANU sait que l'adoption d'une délibération qui valide une telle répartition sera contestée par le Haut-commissaire. Il espère qu'avant la saisine du tribunal administratif les élus auront l'opportunité de rencontrer ce dernier pour lui expliquer leur décision, qui n'est pas une décision d'arrogance mais d'équilibre. Tereheamanu construit son ambition autour de la commune de Tairapu-Est donc cette commune ne peut pas être mise de côté.

Le Président donne la parole aux élus du conseil communautaire.

DÉBAT :

Tavana Jonathan TARIHAA demande la parole et indique qu'il est en faveur de la répartition de droit commun telle que proposée par l'État. Il ajoute que tous les élus souhaitent, pour la deuxième année consécutive, que la proposition de droit commun soit celle appliquée. Pour lui, le fonds de péréquation procède à un prélèvement d'une partie des ressources des communes les plus nanties pour les reverser aux moins favorisées, comme ce fut expliqué l'année dernière. Il constate sur le terrain que la commune de Tairapu-Ouest est la moins favorisée de toutes les communes membres lorsqu'il s'agit de « richesse ».

Sur la décision des cinq tavana de retirer 15 000 000 F CFP à TEREHĒAMANU, il souhaite, avec respect, exprimer son avis et ajoute qu'il trouve injuste de reverser cette somme qu'à la seule commune de Tairapu-Est sans tenir compte de la situation des quatre autres communes.

Sur la proposition du Président de TEREHĒAMANU d'utiliser les 47 000 000 F CFP à un projet commun, il apprécie cette proposition de recruter des experts en mesure d'aider les autres communes dans le montage de leurs dossiers de financement. Cela entraînera une plus-value pour toutes les communes membres.

Le Président de TEREHĒAMANU explique que les communautés de communes comme la CODIM ou HAVA'I peuvent aider les communes membres lorsqu'elles ont besoin de réaliser des études. Elles mettent en commun l'ingénierie. La phase Etudes est la plus difficile dans le processus de la gestion de projets. Il n'est souvent pas aisé pour les petites communes de réaliser cette étape d'un projet d'investissement.

Le Président insiste sur le fait que l'informatique est la clé du futur. Les communes doivent informatiser les services. C'est déjà le cas pour la paie et la transmission des flux comptables. Pour lui, il faut monter à un autre niveau d'informatisation. En France, les petites communes de 2 000 et 4 000 habitants sont mieux informatisées. Elles ont accès à la technique et aux personnes compétentes. Même si TEREHĒAMANU est loin de Papeete, nous devons être plus informatisé.

Le Président rebondit sur le sujet du PGAI qui, pour lui, sera un projet qui va porter sur une durée d'un an voire deux ans. Il entraînera certainement la gestion de l'urbanisme par les communes. Cela veut dire qu'en matière de permis de construire, demain, dans un futur proche, une partie devra être traitée par les services communaux. Il pose la question si c'est le service de Hitia'a O Te Ra ou celui de TEREHĒAMANU. Il sera nécessaire de recruter un ou deux techniciens. Les 47 000 000 F CFP serviront à consolider notre action par plus de moyens humains et non pour acheter une voiture ou pour voyager. Il recommande d'investir dans l'ingénierie. Cet investissement ne devra pas se faire d'un coup. Peut-être suffira-t-il de consacrer 20 000 000 F CFP pour renforcer l'ingénierie en recrutant des techniciens utiles pour l'organisation pas de TEREHĒAMANU mais des cinq communes individuellement.

Le Président réagit à la question de répartir également une somme pour les quatre autres communes. 15 ou encore 25 000 000 F CFP pourraient être enlevés pour distribuer 5 000 000 F CFP à chaque commune. Mais, il rappelle que la décision prise pour augmenter la dotation de la commune de Tairapu-Est est déjà « en dehors des textes ». Il ajoute que le Haut-commissaire, dans sa lettre d'observation de janvier 2023, avait déjà annoncé que la dotation destinée à l'intercommunalité ne devait pas être modifiée (elle était de droit). Seule la répartition des ressources FPIC destinées aux communes membres pouvait être modifiée en respectant les deux critères que sont la population et la richesse avec des pourcentages de pondération 5% pour la démographie-95% pour la richesse, ou bien 10-90, etc.

Les élus de TEREHĒAMANU ne sont pas n'est pas contre la formule mais, pour une commune de 14 000 habitants, ne percevoir que 28 000 000 F CFP alors que la commune de Teva I Uta perçoit 40 000 000 F CFP pour 11 000 habitants et la commune de Tairapu-Ouest perçoit 49 000 000 F CFP pour 9 000 habitants et.

La commune de Tairapu-Est reçoit certainement plus de recettes fiscales que les autres communes membres. Mais, il faut souligner que la population a augmenté entre les deux recensements. En 2022, le dernier recensement n'avait pas encore été appliqué. En 2023, même avec l'augmentation de la population, le montant global du FICP a diminué.

Tavana Pierrot METUA intervient et lance le sujet de l'informatisation de l'état-civil. Dans sa commune, les livres des actes de naissances sont très vieux. Ils vont bientôt se déchirer. Voici un des projets qui pourrait être financé.

Tavana Arthur MATI prend la parole et considère que la formule est juste et pense plutôt que ce sont les élus qui veulent autrement. Il y a deux répartitions et son choix est celui du droit commun. Pour la discussion entre les cinq maires, les élus de Tairapu-Ouest ont donné leur confiance au maire de la commune, pour travailler pour la population. Il demande si tous les ans la situation va se répéter ou les élus vont choisir la droiture. Car dans chaque commune, il y a des populations en difficulté. Elles attendent que les travaux avancent comme la réfection du quai ou d'autre structures. Il espère que l'année prochaine, le même choix ne répétera pas et clôture son discours en remerciant le conseil.

Le président remercie Tavana MATI et explique que, l'année dernière, le chef de la subdivision ce n'était pas la Madame Anna NGUYEN mais Monsieur Guy FITZER. Ensuite, les élections ont eu lieu. Une demande avait été adressée à Monsieur FITZER afin d'examiner ensemble la formule. Il avait répondu favorablement mais ces échanges n'ont pas eu lieu. Il a quitté ses fonctions en juillet. En septembre, la nouvelle cheffe est arrivée. Le Président propose d'aller défendre la position de TEREHĒAMANU dès la notification du FPIC 2024.

Monsieur Bruno SANDRAS intervient à son tour et remercie avec joie et respect les maires et les élus. Malgré les chiffres et la loi, il compatit et souhaite remercier les maires pour leurs bonnes intentions. Il encourage les élus dans leur décision même si cela ne concorde pas avec la loi, il faut essayer et si cela est retoqué, il faut l'accepter.

Le Président demande en toute humilité de voter unanimement. Il souhaite une décision de groupe et non une différence communale. TEREHĒAMANU doit monter ensemble, avoir une logique intercommunale forte. Un jour, la formule devra être améliorée pour éviter de provoquer des différences par rapport à la recherche de richesse.

Tavana Henri FLHOR remercie tous ceux qui se sont exprimés pour les échanges et explique que l'année dernière, il a été décidé de retirer les fonds attribués à TEREHĒAMANU et de les reverser aux cinq communes. La subdivision n'avait pas trop réagi et a accepté car ils ont compris l'unité qui est resté entre les communes. L'année dernière, les montants étaient acceptables mais cette année proposer le montant de 28 000 000 F CFP pour Tairapu-Est : c'est difficilement acceptable. Cette année, la commune de Hitia'a O Te Ra se voit attribuer un montant de moins de 6 000 000 F CFP. Cette différence est acceptable. Il serait possible de gratter un peu partout pour combler cet écart. Mais pour la commune de Tairapu-Est, la différence est importante. Elle est de 22 000 000 F CFP. Pour sa commune, il est un peu déçu de la baisse mais cela ira tout de même. La volonté des maires étaient de ne pas laisser la commune chef de côté. Il est d'avis de s'entraider les uns les autres.

Le Président de TEREHĒAMANU rappelle qu'un courrier sera transmis au Haut-commissaire pour lui demander une rencontre.

Le Président procède à la lecture du tableau ci-dessous.

	FPIC Montant de droit commun 2022	FPIC Montant de droit commun 2023	Reversement dérogatoire 2023	
CC TEREHĒAMANU	58 051 073 F CFP	62 625 537 F CFP	47 625 536 F CFP	339 100 €
HITIA'A O TE RA	35 521 480 F CFP	38 140 334 F CFP	38 140 334 F CFP	319 616 €
PAPARA	31 294 153 F CFP	32 302 148 F CFP	32 302 148 F CFP	270 692 €
TAIARAPU EST	26 400 477 F CFP	28 025 060 F CFP	43 025 060 F CFP	360 552 €
TAIARAPU OUEST	46 766 945 F CFP	49 012 172 F CFP	49 012 172 F CFP	410 722 €
TEVA I UTA	38 258 473 F CFP	40 614 320 F CFP	40 614 320 F CFP	340 348 €
	236 292 601 F CFP	250 719 570 F CFP	250 719 570 F CFP	1 701 930 €

Le Président propose aux élus de procéder au vote du projet de délibération. Il procède à la lecture article par article et fait voter à main levée chaque article.

VOTE

Membres présents	18
Votants	25
Abstentions	0
Pour	25
Contre	0

La délibération n° 27/CCT/23 du 27 octobre 2023 est adoptée.

2. QUESTIONS DIVERSES

Le Président résume oralement la mission d'octobre en France métropolitaine en précisant la durée de la mission qui fut de 15 jours. La délégation était composée du 5^{ème} Vice-Président, Tavana Tetuanui HAMLIN, et de la directrice générale des services. Deux élus de Teva I Uta ont également accompagné la délégation lors de certaines réunions.

La mission a débuté par la rencontre des élus du Pays de Blain qui se trouve au nord de Nantes. Cette communauté de commune regroupe quatre communes et réunit 20 000 habitants. Le responsable de l'eau potable et des eaux usées, Monsieur Alexandre DECOUT, a présenté la réglementation en matière d'eaux usées, la mise en œuvre du service public par les agents sur le territoire et le choix des différents systèmes d'assainissement non-collectif. Monsieur DECOUT appartient à un réseau reconnu en France. Il s'agit du Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB). Il assistera notre consultant Monsieur Jean-Pierre BASTIE avec le CSTB pour les partenariats nécessaires lors de réponses à des appels à projets.

A Lyon, la délégation a visité le salon POLLUTEC qui réunit durant une semaine les professionnels et les experts de l'eau, des déchets, de l'assainissement et de l'énergie. 2 000 entreprises ont exposé. Ces spécialistes mettent

en œuvre des solutions : broyeurs, poubelles, potabilisation de l'eau, sans chloration, etc. Pour Teva l Uta c'est la potabilisation avec l'UV sans chloration qui est intéressante et sera mise en place. Cette technique est utilisée par la ville de Mulhouse qui compte environ 100 000 habitants.

Durant les trois jours de salon, les membres de la délégation ont profité pour aller à la rencontre des dirigeants du CEREMA, un établissement public français, qui travaille sur l'aménagement sous l'angle de l'innovation. Ils sont prêts à accompagner TEREHĒAMANU pour les études envisagées dans le cadre du PGAI notamment en ce qui concerne l'aménagement du territoire depuis la montagne jusqu'au lagon. Ils envisagent d'installer une antenne du CEREMA en Polynésie.

La délégation s'est également rendue à Biarritz plus précisément à Bidard. Il s'y trouve une zone d'activité, un peu plus grande que Faratea, remplie d'entreprises spécialisées dans le numérique ainsi qu'une école d'ingénieur du numérique appelée ESTIA. Les élus ont eu, à cette occasion, l'opportunité de rencontrer le Professeur Serge MIRANDA. Il est de grande renommée en France dans le domaine de l'informatique. Il était, au départ, basé à Nice et est, à présent, installé à Biarritz. Il veut accompagner la création d'une école informatique en Polynésie. Le Président a conseillé à ce dernier de positionner cette école à TEREHĒAMANU et de ne pas mettre en place un partenariat avec l'université mais plutôt avec TEREHĒAMANU et la CCISM, et ce, pour aller plus vite. En passant par la CCISM, il s'agira d'une décision locale. Messieurs Kelly AH SIN et Jean-Paul TUAIVA ont déjà été approché et ils valident le principe d'ouvrir une école numérique en Polynésie.

Des derniers échanges entre le Professeur MIRANDA et le Président de TEREHĒAMANU, le Professeur MIRANDA a trouvé un professeur qui sera le parrain de cette école. L'école pourra commencer avec 10 étudiants, ils auront des cours avec l'école d'ESTIA. Une école qui commence au BAC, BAC+1, +2, +3, +4, +5. La salle de TEREHĒAMANU pourra être utilisé pour les cours.

La ville et le bassin de Grenoble ont été la dernière escale de la délégation. Pour ses 300 000 habitants, c'est l'eau de roche des montagnes qui alimentent directement les réseaux. Ces techniciens sont prêts à aidé les communes de Polynésie dans le défi de ne pas chlorer l'eau. La réglementation permet de ne pas mettre de clore car l'eau est de bonne qualité. Les réseaux sont en PVC, en fibro-amiante comme ceux de nos communes polynésiennes.

Après la présentation de la mission par le Président, le 1^{er} Vice-Président prend la parole pour indiquer que la formation du CNAM à savoir Code Camp Taravao se tiendra bien sur le site communal de Teaputa.

La séance est levée à 11h52.

Le secrétaire de séance,



Jonathan TARIHAA



Le Président,



Tearii Te Moana ALPHA

